



Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com

Apprendre à rédiger son règlement sanitaire, le CNFPRO vous forme en visio

RÉDIGER SON RÈGLEMENT SANITAIRE

Cette formation permettra aux professionnels hébergeant des chiens et/ou des chats de rédiger leur règlement sanitaire conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 avril 2014.

NOUVEAU !

FORMATIONS A DISTANCE
(classes virtuelles)
- 9 & 11 novembre
- 21 & 22 novembre

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
04 74 46 98 19 - cnfpro@orange.fr

NOUVEAU

Le CNFPRO propose sa formation **"Rédiger son règlement sanitaire"** en classe virtuelle à distance (via Zoom) !

Cette formation est découpée en deux demi-journées de 3h30 sur deux jours, avec un travail individuel à réaliser entre les deux modules.

Deux sessions sur le mois de novembre sont disponibles : les 9 & 10 novembre et les 21 & 22 novembre 2020.

Renseignements et inscriptions à cnfpro@orange.fr ou par téléphone au 04 74 46 98 19

Financements possibles, n'hésitez plus !



La taxe foncière sur le bâti (TFPB), comment ça marche pour les entreprises ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par certaines entreprises au 1er janvier de l'année d'imposition. Comment est calculée cette taxe ? Quelles sont les exonérations et dégrèvements possibles ?

Report du paiement des taxes foncières :

Le Gouvernement annonce une mesure exceptionnelle de reports de ...

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour
en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2020 all rights reserved.

